

<https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?Les-fournitures-scolaires>



Les fournitures scolaires

- Espace parents - Les parents et l'école -



Date de mise en ligne : mardi 26 mai 2015

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Sommaire

- [Une liste des fournitures \(...\)](#)
- [La liste des fournitures \(...\)](#)

Une liste des fournitures scolaires concertée

Le choix des fournitures doit résulter d'une concertation prenant en compte les préoccupations des différents acteurs de la communauté éducative.

Les parents doivent être informés et associés à l'élaboration des listes de fournitures. L'élaboration de la liste des fournitures scolaires doit faire l'objet d'une large concertation (équipes pédagogiques, parents d'élèves) et d'un débat au sein des instances (conseil d'école).

La liste des fournitures demandée par les enseignants doit se référer à celle arrêtée par le conseil d'école dans le premier degré.

La liste des fournitures essentielles - Circulaire n°2014-058 du
29 avril 2014-

Au niveau national, la circulaire relative au développement des pratiques d'achat responsable donne une liste de fournitures scolaires essentielles, équipements ou consommables, qui doit servir de liste modèle.

Pour l'année scolaire 2014-2015, la procédure d'élaboration de la liste des fournitures demandées aux élèves s'inscrit dans la continuité de celle préconisée par la circulaire de 2013 et doit faire l'objet d'une large concertation au sein des équipes pédagogiques, en relation avec les parents d'élèves.

